

**RUE DU VILLARS  
MISE EN SEPARATIF DE L'EVACUATION DES EAUX  
AMENAGEMENTS DE SURFACES  
DEMANDE DE CREDIT DE CONSTRUCTION**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS / VD

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. CREDIT D'ETUDE**

Suite à la décision du 29 juin 2001 du Conseil Communal concernant l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 75'000.00 pour l'objet cité en titre (préavis 9/2001), la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli S.A. à Lausanne pour la première étape des études y relatives.

Pour la partie "Aménagement de surfaces", ce bureau s'est adjoint, en sous-traitance, les services du bureau d'urbanisme GEA – Valloton-Chanard à Lausanne.

**2. RAPPEL DE LA SITUATION ACTUELLE**

**2.1 Evacuation des eaux**

Les eaux de la rue du Villars, tronçon compris entre le café-restaurant "Le Vaudois" et le giratoire de la route du Bois, s'évacuent en unitaire par une canalisation de 30 à 40 cm. de diamètre, posée en 1951.

En amont de ce tronçon, la mise en séparatif de l'équipement public a été réalisée:

- En 1986, par la pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en bordure de la route de la Pierre, depuis le home Clair Soleil, jusqu'en face de l'établissement public cité plus haut.
- En 2000, sous le chemin du Coteau, en relation avec la réalisation du giratoire du carrefour rue du Villars/route de la Pierre/route Neuve.

La canalisation, le long du tronçon concerné, reçoit :

- les eaux mélangées ou séparées des propriétaires bordiers
- les eaux mélangées des branches de canalisations publiques du hameau du Villars
- les eaux mélangées de la canalisation unitaire privée du chemin de Rosemont
- les eaux mélangées des canalisations unitaires publiques du chemin de la Cocarde et de la rue de Bassenges.

En aval du tronçon, l'évacuation des eaux en séparatif a déjà été exécutée. Il y a lieu cependant de noter la présence d'un déversoir d'orage, situé en face du débouché de la rue de Bassenges, lequel permet aux eaux mélangées de trouver leur exutoire dans la Sorge, lors de fortes pluies, provoquant des pollutions.

Le sous-sol de la rue du Villars est équipé des conduites et canalisations des autres services suivantes :

- électricité, éclairage public, téléréseau
- téléphone
- gaz de ville
- eau potable.

## **2.2 *Superstructure, circulation***

La rue du Villars est une des artères les plus fréquentées de notre commune. Sa situation particulière, unique traversée de l'agglomération sur l'axe Lausanne-Echandens, en fait tout à la fois une carte de visite de notre localité, une barrière et une limite entre les zones Nord et Sud d'Ecublens, ainsi qu'une source de nuisances et de dangers divers pour les usagers et les riverains.

Son trafic de quelques 15'000 véhicules par jour ne saurait se stabiliser et encore moins diminuer sans la résolution, à l'échelle de la région, des problèmes de circulation que connaît l'Ouest de l'agglomération lausannoise.

Malgré l'évolution démographique et l'intensification de la circulation, la rue, du Pontet au Villars, n'a pas subi de modification de superstructure importante depuis la construction de trottoirs en 1958.

### **3. ELEMENTS DU PROJET**

#### **3.1 EVACUATION DES EAUX**

Dans le cadre de la réalisation du système séparatif de l'équipement public communal, la Municipalité a décidé d'entreprendre la mise en conformité du tronçon demeuré à ce jour en unitaire, sous la rue du Villars et sous les ruelles du hameau du Villars.

D'ores et déjà des contrôles des systèmes d'évacuation des eaux des parcelles privées du bassin versant ont été effectués et les propriétaires concernés ont été invités à procéder à la mise en conformité de leurs installations, conjointement avec la pose de nouveaux collecteurs communaux.

##### **3.1.1 *Etat des canalisations existantes***

Constats suite au contrôle par caméra effectué en novembre 2001.

###### **3.1.1.1 *Canalisation unitaire de la rue du Villars***

L'inspection par caméra fait apparaître que la canalisation unitaire de 400 mm de diamètre est dans un état qui peut être jugé comme moyen.

En effet, les tuyaux béton ne sont pas usés. Cependant, les raccords sont quelquefois pénétrants et les joints ne sont pas étanches.

Au droit de la rue de Bassenges, la canalisation est cassée et a été réparée avec du bois; le fond de la canalisation est également fortement dégradé à cet endroit.

Son état ne respecte donc pas les dispositions légales en matière de protection des eaux.

###### **3.1.1.2 *Canalisations unitaires des ruelles du hameau du Villars***

L'inspection par caméra fait apparaître que les deux canalisations unitaires de 300 mm de diamètre. sont dans un mauvais état.

En effet, les tuyaux béton sont usés, certains emboîtements sont ouverts et il y a une contre-pente.

###### **3.1.1.3 *Canalisation unitaire de la rue de Bassenges***

L'inspection par caméra fait apparaître une contre-pente, ainsi qu'un affaissement de la canalisation unitaire existante de 300 mm de diamètre.

### **3.1.2 Nature des travaux**

#### **3.1.2.1 Rue du Villars**

- Du fait du débit théorique prévisionnel, la canalisation unitaire existante ne peut pas être affectée en canalisation des eaux claires (capacité insuffisante). Elle sera donc affectée en canalisation d'eaux usées, avec construction de chambres de visite au droit des raccordements existants EU et gainage in situ.
- La partie aval, en très mauvais état, sera remplacée.
- Une nouvelle canalisation d'eaux claires de diamètre intérieur 500 mm. sera construite côté Nord de la chaussée (demi-chaussée montante).
- Les raccordements transversaux seront soit gainés, soit remplacés, en fonction de leur état.
- Du fait de la modification de la géométrie de la chaussée, le réseau des canalisations d'eaux de surface sera adapté.

#### **3.1.2.2 Ruelles transversales du hameau du Villars**

Les canalisations unitaires en mauvais état seront démolies et remplacées par 2 canalisations EU et EC de 200 mm., respectivement 250 mm. de diamètre.

#### **3.1.2.3 Rue de Bassenges**

La canalisation unitaire existante, cassée et en contre-pente, sera démolie et remplacée, sur une longueur d'environ 10 m., par 2 canalisations EU et EC de 200 mm., respectivement 350 mm. de diamètre.

### **3.2 AMENAGEMENTS DE SURFACES**

Il est prévu d'entreprendre des améliorations à la superstructure dans les domaines suivants :

- Sécurité et confort des usagers et des bordiers.
- Modération du trafic.
- Possibilités d'arrêts pour les transports publics et les clients des commerces bordiers.
- Accès aux parcelles riveraines et aux rues adjacentes.
- Eclairage public.
- Aspect esthétique.

Par ailleurs, le présent projet s'inscrit dans les objectifs du plan directeur des circulations établi en mars 1992 par le bureau Aragao et Gasser.

### **3.2.1 Concept d'aménagement**

Il consiste à rétrécir la largeur de la chaussée et à créer, côté Nord, un trottoir mixte avec bande cyclable dans le sens montant uniquement.

L'arborisation est un aspect important du projet. Les arbres plantés seront des arbres à tige qui respecteront le gabarit d'espace libre du règlement du 19 janvier 1994 d'application de la loi sur les routes.

### **3.2.2 Travaux**

- a) création, côté Nord, d'un trottoir mixte piétons/bande cyclable d'une largeur de 2,40 m. minimum, séparé de la chaussée par un rang de 3 pavés inclinés;
- b) mise en place, pour le tronçon inférieur de la rue du Villars, sur environ 80 m., entre la chaussée et le trottoir Sud, et la chaussée et la bande mixte Nord, d'une bande herbeuse de 2 m. de large plantée d'arbres;
- c) pose d'un tapis en enrobé bitumeux du type macrorugueux MR 11 sur l'existant;
- d) diminution de la largeur de la chaussée à 6,10 m.;
- e) remplacement de l'éclairage public existant unilatéral par des luminaires espacés d'environ 20 à 30 m., disposés de chaque côté de la chaussée, avec une hauteur du point lumineux à 5 m.;
- f) création d'un passage piétons au droit de la parcelle 590 (Au Villars), afin de canaliser les piétons côté Nord de la rue du Villars;
- g) déplacement du passage piétons existant au droit de la boulangerie (parcelle 135) dans le prolongement du trottoir du chemin de Veilloud;
- h) déplacement d'environ 6 m. à l'aval (côté Est) du passage piétons existant au droit de la parcelle 151 (au dessus du giratoire de la route du Bois);
- i) marquage des 4 passages piétons avec un revêtement teinté dans la masse et dont la couleur reste à définir;
- j) Dans le cadre des présents travaux, Swisscom posera deux tubes synthétiques sous le trottoir Nord.

### 3.2.3 *Emprises*

Les emprises suivantes sont nécessaires :

- sur la parcelle 589	:	39 m <sup>2</sup> env.
- sur la parcelle 590	:	45 m <sup>2</sup> env.
- sur la parcelle 1449	:	115 m <sup>2</sup> env.
- sur la parcelle 151	:	<u>21 m<sup>2</sup></u> env.
soit une emprise totale de	:	<b>220 m<sup>2</sup> env.</b>

Les propriétaires touchés ont d'ores et déjà été reçu par une délégation municipale et les indemnisations ont été discutées.

### 3.2.4 *Circulation des deux-roues légers*

Le rapport Ecoscan d'octobre 1992, "Planification des aménagements pour les deux-roues légers", précise un degré d'urgence I pour la rue du Villars.

Au vu de la déclivité de la rue du Villars et du gabarit disponible, seule une bande cyclable dans le sens montant a été prévue.

### 3.3 *Déroulement du chantier, planning*

Les travaux débuteront à mi-juillet 2002. Il est prévu que le chantier sur la rue du Villars durera environ 10 mois.

Les travaux débuteront à partir du bas de la rue du Villars. La fouille pour la pose du collecteur EC se situera sur la piste côté Nord.

La circulation sera limitée à un sens unique dans le sens de la montée, les véhicules empruntant la piste côté Sud. Seuls les bus des transports publics seront autorisés à circuler dans le sens descendant. Ils seront munis de balises qui actionneront un feu placé au droit du giratoire de la route du Bois et qui bloquera les véhicules montants, pendant le trajet du bus.

Les autres véhicules circulant dans le sens Echandens-Lausanne seront déviés par la route Neuve, route de Vallaire, route du Lac, Dorigny ou avenue du Tir-Fédéral.

### **3.4 Raccordements des privés**

Les propriétaires bordiers qui doivent réaliser la mise en séparatif de leurs installations ont été invités à profiter du chantier communal pour faire exécuter leurs travaux en parallèle. S'ils entendent réaliser leurs travaux par leurs propres moyens, un délai leur a été imparti pour que les travaux communaux n'en soient pas perturbés.

La situation des propriétés du chemin de Rosemont est particulière. Les eaux de ces parcelles sont évacuées par des tronçons de collecteurs unitaires communs, ce qui rend la mise en conformité par les propriétaires, de façon individuelle, très problématique.

Pour cette raison, comme elle le fait en d'autres circonstances similaires, la Commune fournit une aide en finançant l'étude de la résolution de ces problèmes. Cette étude est menée par le bureau technique mandatés pour les travaux communaux. Les honoraires correspondant ne sont pas compris dans le devis général présenté au chapitre 5 du présent préavis.

## **4. ENQUETE**

Avant la mise à l'enquête, certains services de l'Etat avaient déjà été approchés pour s'assurer de leur accord sur les principaux axes du projet.

Deux enquêtes ont été lancées en parallèle et se sont déroulées du 15 mars au 15 avril. L'une des deux enquêtes portait sur la mise en séparatif et l'autre sur les aménagements de surfaces. Seules quelques remarques ont été formulées, ainsi qu'une opposition qui est en cours de traitement.

## 5. COUTS DES TRAVAUX

### 5.1 Evacuation des eaux

<b>1</b>	<b>TRAVAUX</b>		<b>699'000.00</b>
1.1	Canalisation EC principale de la rue du Villars	332'000.00	
1.2	Canalisation EU de la rue du Villars	65'000.00	
1.3	Gainage canalisations	117'000.00	
1.4	Canalisations EU / EC secondaires	175'000.00	
1.5	Contrôle par caméra, y compris investigations	10'000.00	
<b>2</b>	<b>HONORAIRES</b>		<b>62'000.00</b>
2.1	Ingénieur civil ( y compris crédit d'étude)	47'000.00	
2.2	Constats avant et après travaux (estimation)	15'000.00	
<b>3</b>	<b>DIVERS &amp; IMPREVUS</b>		<b>43'000.00</b>
3.1	Frais de reprographie	3'000.00	
3.2	Assurance RC (estimation)	3'000.00	
3.3	Divers, imprévus, admis 5 %	37'000.00	
	Sous-total HT		804'000.00
<b>4</b>	<b>TVA 7.6% arrondie à</b>		<b>62'000.00</b>
<b>TOTAL TTC Evacuation des eaux</b>			<b>866'000.00</b>

### 5.2 Aménagements de surfaces

<b>1</b>	<b>TRAVAUX</b>		<b>714'000.00</b>
1.1	Travaux de génie civil	559'000.00	
1.2	Equipement en éclairage public	66'000.00	
1.3	Signalisation verticale/Marquage (estimation)	15'000.00	
1.4	Plantations	35'000.00	
1.5	Clôtures (estimation)	16'000.00	
1.6	Dispositions pour transports publics	20'000.00	
1.7	Modification phase feux RC 1b	3'000.00	
<b>2</b>	<b>HONORAIRES</b>		<b>87'000.00</b>
2.1	Ingénieur civil et urbaniste ( y compris crédit d'étude)	70'000.00	
2.2	Constats avant et après travaux (estimation)	10'000.00	
2.3	Géomètre (estimation)	5'000.00	
2.4	Notaire (estimation)	2'000.00	
<b>3</b>	<b>FRAIS D'ACQUISITION DE TERRAIN</b>		<b>28'000.00</b>
3.1	Frais d'acquisition de terrain (env. 220 m2)	28'000.00	
<b>4</b>	<b>DIVERS &amp; IMPREVUS</b>		<b>48'000.00</b>
4.1	Essais de portance et de matériaux	2'000.00	
4.2	Frais de reprographie	8'000.00	
4.3	Divers, imprévus, hausses non comprises, env. 5%	38'000.00	
	Sous-total HT		877'000.00
<b>5</b>	<b>TVA 7.6% arrondie à</b>		<b>67'000.00</b>
<b>TOTAL TTC Aménagements de surfaces</b>			<b>944'000.00</b>

**COUT TOTAL DES TRAVAUX**

**Fr. 1'810'000.00**



## 6. FINANCEMENT

Le coût de cet investissement de **Fr. 1'810'000.--** sera couvert par la trésorerie courante.

### 6.1 *Subventions*

Le projet pourrait bénéficier , à la fin des travaux, des subventions suivantes, dont les montants définitifs ne sont pas encore connus:

- Subside fédéral relatif aux aménagements routiers env. Fr. 250'000.--
- Subside cantonal relatif aux aménagements routiers env. Fr. 50'000.--
- Subside cantonal relatif à la mise en séparatif env. Fr. 10'000.--

### 6.2 *Amortissement*

L'amortissement pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux de **Fr. 856'000.--**, compte tenu de la subvention escomptée, interviendra globalement, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le compte de bilan 9.280.01 "Fond pour le réseau d'égouts et les ouvrages d'épuration".

L'amortissement comptable pour les aménagements de surface de **Fr. 644'000.--**, compte tenu des subventions escomptées, s'effectuera à raison de **Fr. 35'000.--** par année et ceci dès la fin des travaux.

\* \* \* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal no 12/2002;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## D E C I D E

1. D'approuver le projet de mise en séparatif de l'évacuation des eaux et d'aménagements de surfaces de la rue du Villars.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 1'810'000.--** pour sa réalisation.

Le financement sera assuré conformément au chapitre 6 du préavis.

\* \* \* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(L.S.)

P. Kaelin

J. Bertoliatti

**Annexe** : un plan de situation

Délégués municipaux à convoquer :

- M. E. Logoz, section épuration
- M. Ch. Maeder, sections police et travaux
- M. P. Kaelin, Syndic, section finances

Ecublens, le 23 mai 2002/RM/mg